



# Infos Abonnés

## Covid 19 et PASS SANITAIRE

Suite au renforcement du PASS SANITAIRE par le décret du 7 août 2021, ce dernier devient obligatoire à la Médiathèque de Bantzenheim pour tous les adultes de 18 ANS ET PLUS.

Pour venir emprunter, vous devrez présenter un pass sanitaire valide, soit :

- ✔ Un certificat de vaccination justifiant d'un schéma vaccinal complet
- ✔ Un test négatif RT-PCR ou antigénique, ou un auto-test réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, de moins de 72 heures
- ✔ Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19, délivré sur la base du résultat d'un test RT-PCR positif, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

### A noter :

👉 Cette attestation pourra être présentée sous format papier ou numérique à partir de l'application TousAntiCovid.

#### Conseils pour présenter son Pass à partir de l'application :

Pensez à régler la luminosité de l'écran, zoomer sur le QR Code, afficher la preuve sur fond blanc ou noir (mais pas sur fond vert), éviter les captures d'écran des QR Codes, privilégier une preuve au format papier si écran mobile fissuré.

#### Conseils pour présenter son Pass sur format papier :

Présenter un pass dans une bonne qualité d'impression, sans pliure sur le QR Code.

👉 **Le port du masque et l'emploi du gel hydro-alcoolique restent obligatoires pour circuler dans les deux sites de la Médiathèque**

👉 Le personnel de la Médiathèque est habilité à contrôler les pass sanitaires.

👉 L'application « TousAntiCovid Verif » utilisée par les bibliothécaires sert à contrôler la conformité d'une preuve aux règles en vigueur à un instant T et ne permet ni de lire les informations de santé (y compris le type de preuve ou l'état de santé) ni de stocker des données.

! En cas de pass sanitaire non valide ou d'absence de pass, nous vous invitons à nous contacter pour que nous puissions trouver une solution ensemble !

Toute l'équipe vous remercie pour votre compréhension 🙏

